

LES MINES NOUS APPAUVRISSENT

IMPACT DE L'EXTRACTION AURIFERE INDUSTRIELLE AU BURKINA FASO
ET REPONSES DE LA SOCIETE CIVILE

Franza Drechsel/Merle Groneweg

Le boom minier au Burkina Faso a eu un grave impact sur les populations vivant près des zones minières. Au lieu de trouver un emploi salarié, un grand nombre d'habitants perdent leurs champs et donc leurs moyens de subsistance. Les riverains ont l'impression que les autorités et les entreprises font la sourde oreille et que les politiques ne les représentent pas. Leur lutte contre les effets de l'exploitation minière et pour une répartition plus équitable des profits est soutenue par des organisations de la société civile burkinabè. Ces organisations ont réussi à faire imposer un code minier moins favorable aux investisseurs-euses après le renversement du président Blaise Compaoré en 2014. Cependant, l'exploitation minière industrielle ne contribue pas à l'amélioration des conditions de vie. Il est nécessaire que la communauté internationale fasse aussi pression afin d'obliger les entreprises à garantir le respect des droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Il y a une dizaine d'années, un véritable boom minier a commencé au Burkina Faso. Au début des années 2000, la hausse du prix de l'or sur le marché mondial a dopé les investissements dans le secteur. En 2003, un code minier influencé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International a par ailleurs créé un excellent cadre pour les investissements au Burkina Faso. En 2009, l'or a remplacé le coton comme premier produit d'exportation du paysⁱ. En 2013, le secteur a représenté 16,6 % des revenus de l'Étatⁱⁱ. Actuellement, onze mines industrielles sont en activité, dont dix d'or et une de zinc. Huit mines supplémentaires (en majorité des mines d'or mais aussi de cuivre) vont bientôt être inauguréesⁱⁱⁱ. Tout cela fait du Burkina Faso le producteur d'or avec la croissance la plus importante d'Afrique, et le cinquième exportateur d'or du continent^{iv}. Si certaines voient une opportunité pour l'industrialisation et le « développement » concomitant, l'exploitation minière signifie pour d'autres la

perte de leurs moyens de subsistance et un empiètement massif sur leur cadre de vie. Une grande partie de la population vit en effet de l'agriculture de subsistance. Les bénéfices issus du commerce de matières premières et l'impact négatif de l'exploitation minière étant répartis de manière très inégale, l'exploitation minière industrielle a pour la population jusqu'à présent plus d'inconvénients que d'avantages.

IMPACT DE L'EXPLOITATION MINIERE

Dès qu'une entreprise reçoit une licence d'exploitation minière, la vie des riverain·es de la zone de concession change radicalement. L'exploitation minière se fait en milieu rural où, bien souvent, ces zones n'ont ni école secondaire ni électricité et l'accès à l'eau y est très difficile. Les terres abritant les gisements aurifères servent à la culture vivrière, au pâturage ou encore au peuplement. Elles abritent également des sites sacrés et il n'est pas rare que des orpailleurs·euses y cherchent de l'or.

En général, lorsqu'une entreprise entreprend les travaux de construction d'une mine, la population se voit expulsée – par exemple de la surface utile – et réinstallée de force. Les victimes ont beau être indemnisées, il n'existe pas de législation nationale réglementant ce processus et fixant des normes minimales. Les entreprises et les autorités se réfèrent aux normes de la Banque mondiale^v qu'elles interprètent à leur avantage. Il est entre autres stipulé qu'en compensation des terres expropriées, la population doit recevoir de nouvelles terres au moins aussi fertiles. Mais l'entreprise canadienne lamgold, par exemple,

a alloué des champs nettement moins fertiles aux agriculteurs·trices dont les anciens champs sont à présent occupés par la mine d'Essakane. Alors qu'autrefois, les récoltes suffisaient pour un an, elles ne couvrent aujourd'hui plus que cinq mois^{vi}. La compagnie russe Nordgold n'a, quant à elle, pas indemnisé les agriculteurs·trices touché·es par la construction de la mine de Bissa-Bouly en leur allouant des terres, mais par une indemnisation financière s'étalant sur une période de cinq ans.

Pour beaucoup, la construction d'une nouvelle mine est synonyme d'espoir de nouvelles sources de revenus. Les mines du Burkina Faso ne représentent cependant que 7 000 emplois au total, dont 5 000 sont occupés par des ressortissant·es burkinabè^{vii}. La majorité des gens qui y travaillent ne viennent pas des villages voisins mais d'autres villes ou régions du pays. La majorité de la population rurale ne possède pas de formation susceptible de lui être utile pour les travaux de la mine.

Les partisan·es de l'exploitation minière industrielle – en particulier des représentant·es du gouvernement ou de l'industrie – avancent que des emplois seraient créés de manière indirecte par les fournisseurs. Au Burkina Faso, il existerait environ 27 000 emplois de ce type^{viii}. Ce chiffre reste néanmoins difficile à vérifier. Les compagnies minières mettent en avant le fait qu'elles passent commande auprès de fournisseurs nationaux et locaux. Cependant, cela inclut également les commandes à la succursale burkinabè de la compagnie

pétrolière française Total. Les petites entreprises susceptibles de fournir des matériaux de construction pour la mine ou des denrées alimentaires pour la cantine parviennent difficilement à garantir les volumes commandés ou à répondre aux exigences du produit.

Une mine devant chez soi, mais plus de champs, plus de pâturages, plus d'arbres à utiliser à des fins médicinales et plus de travail – voilà à quoi ressemble la réalité pour un grand nombre de Burkinabè. En plus d'avoir perdu leurs terres, beaucoup ont également perdu leurs sources de revenus. Cela entraîne une baisse de la demande générale, ce qui affecte aussi les exploitant·es de commerce aux alentours. De plus, la population entière est exposée au bruit et à la poussière générés par les nombreuses camionnettes sillonnant les routes non goudronnées, ce qui entraîne notamment des maladies respiratoires. Les compagnies minières et les pouvoirs publics restent en général sourds aux demandes des riverain·es qui souhaitent obtenir un emploi ou une meilleure indemnisation.

MANQUE DE CONTROLE DE LA PART DU MINISTERE DES MINES

Le ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie est en charge de l'attribution des concessions minières ainsi que du contrôle des mines. Les acteurs·trices de la société civile déplorent toutefois le manque de volonté et l'absence de compétences des pouvoirs publics en matière de contrôle. Au Burkina Faso, les rares géologues, géophysicien·nes, ingénieur·es et autres spécialistes techniques qualifié·es préfèrent

souvent travailler dans le secteur privé, la rémunération y étant plus élevée. Par conséquent, l'État ne serait pas vraiment en mesure d'anticiper l'impact des projets miniers ni de contrôler de manière adéquate les entreprises.

Selon un journaliste burkinabè, certain·es employé·es du ministère travailleraient également comme consultant·es auprès d'entreprises. Certain·es ont de surcroît aidé les compagnies à réaliser les études de faisabilité nécessaires à l'obtention d'une licence et à évaluer l'impact social et environnemental d'un projet de mine. Il n'est donc pas surprenant que 95 % des demandes de permis soient approuvées. Nombre de militant·es et acteurs·trices de la société civile que nous connaissons qualifient ces structures de mafieuses et opaques. Selon eux, la présence au sein des ministères compétents de nombreuses personnes déjà en poste à l'époque de l'ancien président Blaise Compaoré, dont on murmure qu'il était très proche du secteur minier, ne contribue en rien à améliorer l'image du gouvernement.

Contrairement au ministère des Finances, par exemple, le ministère des Mines ne possède aucune administration au niveau régional et local. Les entreprises sont tenues de signaler au ministère tout incident – tel que la contamination des nappes phréatiques – sous peine de sanctions. Reste à savoir dans quelle mesure le ministère est réellement capable d'effectuer à cet égard des contrôles réguliers sur tout le territoire. D'autant plus que les employé·es semblent déjà débordé·es par l'examen des demandes de nouveaux permis

et que d'autre part, ils-elles sont en contact étroit avec les entreprises. Rien d'étonnant donc à ce que les habitant-es des villages ne se sentent pas suffisamment écouté-es par les pouvoirs publics.

COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES ET LA POLICE

Alors que les compagnies minières de la capitale Ouagadougou entretiennent des rapports étroits avec le ministère, elles peuvent compter dans les régions minières sur l'aide de la police. Dans de nombreux cas, celle-ci s'est déplacée seulement après le début des travaux de construction de la mine.

La police aide les compagnies minières à imposer leur droit exclusif d'exploiter les terres et les matières premières sur leurs zones de concession – en particulier face aux orpailleurs-euses. Au Burkina Faso, au moins un million de personnes pratiquent l'orpaillage artisanal^{ix}, la plupart du temps de manière informelle. En général, les compagnies interdisent l'orpaillage sur leurs concessions. Cela provoque évidemment la grogne des orpailleurs-euses qui perdent leurs sources de revenus. Et ce, alors que bien souvent ce sont eux-elles qui ont trouvé de l'or en premier à l'emplacement des mines actuelles et qu'ils-elles ont donc en quelque sorte effectué les premiers travaux d'exploration.

L'orpaillage artisanal avait permis aux habitant-es de Youga, un village au Sud du pays, d'acheter des mobylettes et de construire de meilleures habitations. La région étant aride, avant la découverte des gisements aurifères, les habitant-es

travaillaient de manière saisonnière sur les plantations du Ghana ou de Côte d'Ivoire. Depuis que la mine du même nom a commencé l'extraction aurifère aux alentours du village, les orpailleurs-euses ne sont plus autorisé-es à chercher de l'or que dans une seule zone attribuée par la compagnie. Mais selon nos interlocuteurs-trices, cette zone n'est pas rentable. Par conséquent, certain-es orpailleurs-euses cherchent de l'or dans des zones qui, selon la compagnie exploitant la mine de Youga, appartient à sa concession. Le gain des orpailleurs-euses a beau être minime par rapport aux quantités extraites par une mine industrielle, ils-elles sont systématiquement poursuivi-es par la police.

La collaboration entre la police et les compagnies minières est encore plus flagrante lorsque la population proteste contre une mine. La gendarmerie et le Régiment de sécurité présidentielle répriment ces manifestations sans vergogne. Début janvier 2015, un mouvement de protestation a eu de lourdes conséquences : des manifestant-es venu-es des environs ont incendié la mine de Karma, encore en construction à l'époque, ce qui a considérablement retardé le démarrage de l'extraction. Auparavant, la population avait manifesté à plusieurs reprises son inquiétude de voir les mines d'or et les explosions endommager la grande mosquée de Ramatoulaye, un important lieu de pèlerinage. Estimant qu'elle n'avait pas été prise au sérieux par les autorités et les entreprises, la population a fini par résister avec véhémence. Depuis, la police intervient de manière encore plus sévère dans tout le pays contre les manifestant-es. Peu importe

s'ils-elles veulent réitérer l'exemple de Karma ou non, les manifestant-es sont systématiquement soupçonné-es de vouloir mettre le feu à la mine située près de chez eux. S'ensuit une répression policière brutale.

IMPORTANT CROISSANTE DE L'ECHELLE COMMUNALE

Pendant longtemps, les maires étaient désignés par le parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Briguant souvent un mandat au niveau national, les maires évitaient en général la confrontation directe avec le gouvernement de Blaise Compaoré à Ouagadougou. Il était donc peu probable que la mairie défende les intérêts des villageois-es. Les mouvements opaques de capitaux étaient par contre très répandus. C'est en partie encore le cas aujourd'hui. La mairie de Zabré – la municipalité où se trouve la mine de Youga – considère la compagnie minière comme un partenaire en matière de coopération et un bailleur de fonds. Le grand groupe turc MNG Gold offre de l'argent à la municipalité pour l'organisation de festivités et s'occupe de l'expansion du réseau routier. Comme dans les ministères, les flux financiers et les décisions au niveau municipal sont souvent caractérisés par le manque de transparence.

Cependant, à l'issue des élections locales de septembre 2016, des candidat-es indépendant-es et des membres d'autres partis sont entré-es dans certaines mairies. Aujourd'hui, des gens prêts à s'engager pour répondre aux besoins de la population locale siègent dans certaines municipalités – comme à Sabcé où se trouve la mine de Bissa.

Ils-elles investissent le revenu des taxes foncières, versées par une compagnie minière à la municipalité, dans l'aménagement d'écoles, de puits ou encore de routes.

Avec le nouveau code minier adopté en juin 2015, les municipalités sont dotées d'une plus grande responsabilité dans la redistribution des recettes fiscales par l'exploitation minière. Une innovation majeure – due au succès des campagnes menées par la société civile – est le « Fonds minier de développement local » (FMDL) dont le but est de générer des revenus supplémentaires substantiels pour les municipalités. Le FMDL reçoit 1 % du chiffre d'affaires des mines et 20 % des redevances versées par les compagnies. Le premier versement est prévu pour 2018. Certaines municipalités minières ont déjà des plans concrets quant à la façon d'utiliser cet argent : restaurer les écoles délabrées et construire un lycée, rénover les routes, ériger un marché couvert, etc. Les sceptiques doutent cependant que le Fonds sera utilisé de manière transparente et mettent en garde contre la corruption.

L'accroissement des recettes a beau laisser une plus grande marge de manœuvre aux mairies, leur pouvoir reste limité. Elles ne peuvent pas répondre à toutes les attentes des personnes touchées par l'exploitation minière. Les maires peuvent bien sûr chercher le dialogue avec les entreprises, mais ils-elles ne possèdent pas de moyens de pression contre elles. Ces derniers existent au niveau national, mais sont hors de portée des personnes concernées. En outre, l'État n'en a vent que de manière négative, notamment par

la présence policière. La direction des mines ignorant les requêtes populaires, et la population ayant souvent l'impression de ne pas être représentée par la mairie, il ne lui reste qu'à se résigner ou à protester.

LUTTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un grand nombre d'habitant-es et orpailleurs-euses des régions minières sont soutenu-es dans leurs luttes par l'Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso (ODJ). L'Organisation a des sections dans presque tout le pays au sein desquelles les jeunes peuvent se rencontrer, discuter de leurs problèmes, se politiser, diffuser l'engagement politique et chercher des moyens d'action. Elles sont soutenues par le comité de direction national basé à Ouagadougou.

A Youga, Bissa et ailleurs, les jeunes Burkinabè ont ainsi un moyen de lutter contre leur impuissance et leur colère de ne pas trouver de travail à la mine et de voir leurs conditions de vie se détériorer. Ils écrivent des lettres de revendications aux compagnies minières et aux représentant-es municipaux, ils organisent des manifestations et mettent en place des barrages. Ces derniers sont particulièrement efficaces car il n'y a en général qu'une seule route d'accès à la mine.

D'autres organisations participent également aux luttes locales, telles que le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE) ou encore le Réseau national de lutte anticorruption (REN-

LAC) et ses organisations membres. Les organisations soutiennent les populations villageoises dans la mise en réseau et le développement de stratégies de résistance. Le plus souvent, il s'agit de revendications concrètes comme trouver un emploi, obtenir une indemnisation appropriée ou rendre les processus de compensation et de relocalisation des nouvelles mines plus transparents et plus avantageux pour les riverain-es. Mais il arrive aussi que la fermeture complète des mines soit exigée.

La mise en réseau des personnes concernées par l'exploitation minière au Burkina Faso est particulièrement importante. Au sein du réseau REPOCOM, les habitant-es des villages où une mine existe déjà discutent avec ceux-celles des villages où une mine doit être construite. Les nouveaux projets miniers doivent ainsi aligner le montant des dédommagements sur ceux pratiqués ailleurs et ne peuvent pas payer moins.

Des luttes syndicales pour de meilleures conditions de travail sont également menées dans les mines elles-mêmes. Les deux principaux syndicats miniers sont le SYNTRAGMIH, membre de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B) affiliée à gauche, et la Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB) libérale. Le niveau de syndicalisation dans le secteur minier est élevé, avec des grèves et des conflits sociaux dans presque toutes les mines pour protester contre les horaires de travail, les heures supplémentaires non rémunérées, les salaires trop bas ou encore les licenciements abusifs. Mais les entreprises

tentent plus ou moins ouvertement d'entraver l'organisation syndicale en licenciant ou en menaçant les syndicalistes.

MISE EN RESEAU (INTER)NATIONALE DES LUTTES LOCALES

Grâce à la participation d'organisations actives au niveau national, les luttes locales des personnes affectées par les mines bénéficient d'un cadre de référence plus large^x. Les syndicats et organisations de la société civile exportent leurs luttes à Ouagadougou et font campagne contre la corruption pour davantage de contrôle sur les entreprises, plus de transparence, des indemnités justes et de meilleures conditions de travail.

Un succès majeur du lobbying persistant émanant de la société civile est l'adoption en 2015 d'un code minier plus strict. Celle-ci a été rendue possible par l'influence relativement importante exercée par les organisations de la société civile au sein du parlement pendant la période de transition d'un an qui a suivi le renversement du président Blaise Compaoré. Ils ont utilisé leur influence pour introduire des taxes plus élevées dans le nouveau code minier, combler des lacunes et imposer que des redevances spécifiques soient versées aux municipalités sous la forme du FMDL.

La mise en réseau est également importante au niveau international : la plupart des mines sont exploitées par des multinationales et les principaux bénéficiaires siègent dans les pays du Nord. En Suisse, où 95 % de l'or burkinabè est raffiné, il existe déjà des tentatives pour

renforcer l'intégration internationale des luttes au Burkina Faso et des initiatives de solidarité suisses exigent une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement. En Allemagne, le Plan d'action national pour l'économie et les droits de l'homme^{xi}, fondé sur les Principes directeurs éponymes de l'ONU, est un premier pas dans cette direction – malheureusement à caractère non contraignant et donc totalement insuffisant. En France, une loi a été votée en 2017 obligeant les grandes entreprises à respecter les droits humains et le devoir de diligence environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Au niveau de l'UE, un règlement^{xii} adopté en mars 2017 réglemente l'importation de minéraux dits du conflit, dont l'or fait partie. Si ces progrès doivent être salués, la pression de la société civile en Allemagne et en Europe reste essentielle à l'heure d'adopter des inspections contraignantes concernant le respect des normes écologiques et des droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le Burkina Faso est également confronté à l'impérieuse question de savoir quelle stratégie minière poursuivre à long terme. Au centre des débats : qui doit bénéficier des voies empruntées jusqu'alors et comment ? En 2014, les permis d'exploitation et d'exploration couvraient plus de 40 % des 274 200 km² de superficie du pays^{xiii}. Jusqu'à présent, il semble que le gouvernement souhaite accorder davantage de permis d'extraction dans l'espoir d'augmenter les recettes publiques et de booster la croissance économique. Cependant, la dépendance de

l'économie nationale vis-à-vis d'une seule et même matière première est dangereuse : dès que le prix de celle-ci diminue, les recettes publiques baissent également. En outre, l'attribution actuelle de terres à des entreprises a des conséquences néfastes à long terme. Une mine fermée laisse en effet derrière elle des cratères et des terrils contaminés rendant impossible l'exploitation agricole pendant des décennies, voire à jamais. L'agriculture et l'élevage étant l'activité de subsistance de la majorité de la population burkinabè, la voie empruntée dans les conditions actuelles se fait au détriment de beaucoup.

d'exploitations humaines résultant des mines. Les auteures tiennent à remercier Bettina Engels et Michael Reckordt pour leur soutien lors de ce travail.

Franza Drechsel est sociologue indépendante et collaboratrice du projet Global Change – Local Conflicts ? (GLOCON) à l'Université Libre de Berlin. Elle s'est spécialisée dans les relations entre l'État et la société dans les pays africains et dans les conflits afférents à l'exploitation minière.

Merle Groneweg a étudié les études régionales en Asie/Afrique et s'intéresse particulièrement aux relations sino-africaines. Elle travaille pour l'association PowerShift e.V. dans le domaine de la politique des matières premières. Ses principaux axes de travail sont les lois sur le contrôle des entreprises ainsi que l'imbrication des politiques concernant les matières premières, le commerce et l'investissement.

Au début de l'année 2017, elles ont passé six semaines au Burkina Faso afin d'effectuer des recherches sur l'impact de l'exploitation aurifère industrielle. Leurs recherches visent à soutenir l'ODJ dans sa lutte contre les formes

- ⁱ Action de Carême/Pain pour le prochain (Dir.) : Profit wichtiger als Menschenrechte ? Gold aus Burkina Faso und die Verantwortung der Schweiz, 2016, p. 8, disponible sur : www.sehen-und-handeln.ch/content/uploads/2016/01/OEK2016_Studie_Gold.pdf.
- ⁱⁱ Initiative pour la Transparence des Industries Extractives Burkina Faso : Rapport 2013, 2016, p. 8,

-
- disponible sur :
www.eiti.org/sites/default/files/documents/2013_burkina_faso_eiti_report_fr.pdf. Des chiffres plus récents ne sont pas encore disponibles.
- iii Carte Web, 2018. Carte Web sur les conflits miniers au Burkina Faso, disponible sur : <http://fr.mining-conflicts-burkina.net/>.
 - iv Metals Focus: Metals Focus Gold Focus 2017, Londres 2017.
 - v Banque mondiale : Operational Manual OP 4.12, Involuntary Resettlement, 2013, disponible sur : policies.worldbank.org/sites/ppf3/PPFDocuments/090224b0822f89db.pdf.
 - vi Voir note 1, p. 13.
 - vii Assemblée Nationale : Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières, Rapport Général, 2016, p. 47, disponible sur : www.assembleenationale.bf/IMG/pdf/rapport_genera_l_de_commission_enquete_parlementaire_sur_le_minier.pdf.
 - viii Fonds Monétaire International : Burkina Faso, Selected Issues, Country Report 14/230, 2014, p. 24, disponible sur : www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14230.pdf.
 - ix Chouli, Lila : Le boom minier au Burkina Faso. Témoignages de victimes de l'exploitation minière, Paris 2014, p. 29.
 - x Engels, Bettina: Contentious Politics of Scale. The Global Food Price Crisis and Local Protest in Burkina Faso, *Social Movement Studies* 14, 2/2015, pp. 180–194.
 - xi Bundesregierung : Nationaler Aktionsplan. Umsetzung der VN-Leitprinzipien für Wirtschaft und Menschenrechte, 2016, disponible sur : www.auswaertiges-amt.de/cae/servlet/contentblob/754690/publicationFile/222786/161221-NAP-DL.pdf.
 - xii Union européenne : Règlement (UE) 2017/821 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque, 2017, disponible sur : www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R0821&from=FR.
 - xiii Harris, Esther/Miller, John: Company Geodata. Growing African National Archives via Transfer of Corporate Geoscience Data, IM4DC Action Research Report, Perth 2015, p. 17.

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
AFRIQUE DE L'OUEST
Sotrac-Mermoz Villa 43 | Dakar-Sénégal
Téléphone : +221 33 869 75 19 | Fax : +221 33 824 19 95 | site web : www.rosalux.sn

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

Les points de vue exprimés par l'auteur ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Rosa Luxemburg.